

Sujet : Révision du PLU lettre pour M.Le commissaire enquêteur

De : Lydie LIEUTAUD

Date : 12/04/2024, 11:46

Pour : ep-plu-rlp@mairie-leval.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse en pièce jointe un courrier reprenant les éléments que nous avons vu ensemble lors de l'entretien

que vous m'avez accordé lors de votre permanence en mairie de le val le 10 avril 2024.

Bien cordialement

Lydie Lieutaud

—Pièces jointes : —

Contribution enquête publique révion plu le val 12 04 2024 5.pdf

194 Ko

Nous sommes propriétaires depuis 1998 et on nous a toujours dit que nos parcelles étaient dans une dent creuse permettant un cône de vue sur le village, je me suis dit qu'elles allaient rester inconstructibles. Mais dans ce nouveau projet de PLU la mairie dit qu'elle veut combler les dents creuses située en centre ville et le cône de vue n'existe plus puisqu'il y a des campings car garés.

Quand elle est passée en zone 2AU lors du PLU de 2019 toujours en vigueur, c'était pour avoir vocation à accueillir des constructions à destination d'habitation et il a aussi été positionné sur cet espace un secteur à mixité sociale. Après avoir signé une promesse de vente avec un promoteur (le 23/12/20), un projet d'aménagement de logements a été proposé à la mairie le 18/02/2021 qui ne leur a pas convenu, le promoteur a proposé de présenter un autre projet moins dense suites aux remarques de la mairie en août 2021, et la mairie a répondu n'être pas intéressée et ne pas vouloir les recevoir le 7/09/2021. Depuis nous avons renoncé à tout projet.

Quelle fut ma surprise quand j'ai découvert le projet de révision du PLU en 2023, j'ai lu avec attention tous les comptes rendus de conseils municipaux et de réunions publiques et je fus surprise de voir que le projet de salle multisports et divers terrains de sports qui devait se faire dans mon quartier « La Roguère » ait été abandonné.

A la place, un projet de logements collectifs est proposé, juste à côté de ma parcelle sur laquelle on a refusé un projet quasi-identique. Et en plus, une partie de ma parcelle est classée en zone UEQ pour faire un parking et la mairie a fait préemption.

Evidemment, ne comprenant pas ces modifications dont j'ai eu connaissance qu'après la publication du compte rendu du conseil du 27/10/2023 clôturant la modification du PLU, j'ai pris immédiatement contact avec M.Lefevre pour avoir des explications.

Il m'a reçu le vendredi 17/11/23 et m'a dit qu'il fallait des parkings près du centre et c'est tout. Je lui ai demandé pourquoi il faisait disparaître le parking existant. Il m'a répondu pour en faire des logements et pourquoi il ne m'avait pas informé de cette préemption, il m'a répondu qu'effectivement il aurait pu le faire mais n'y avait pas pensé

J'ai ensuite fait un courrier au maire en le 22/01/2024 pour lui envoyer mes doléances. Je n'ai eu aucune réponse.

Je ne comprends pas les choix de cette mairie de déplacer le complexe sportif à la Jouberte, ce qui va être très coûteux, alors que les terrains de tennis viennent d'être rénovés et un parking à camping-car a été installé.

De il y a possibilité de faire les dits logements sur ma parcelle et celle de mes voisins (Environ 3 hectares) sans toucher au complexe sportif qui est très bien placé, pas si

petit et très sécurisé, contrairement à la Jouberte qui se trouve aux abords de D554 très fréquentée et dangereuse.

Cette parcelle j'en suis l'usufruitière, mes enfants en sont les nus propriétaires suite au décès de mon époux en 2019. J'en ai fait faire une évaluation en 2020 qui estimait le prix du m2 à 120 €. C'est l'héritage de mes enfants qui est dévalorisé par ce nouveau PLU. Je voudrais que vous étudiiez ma requête : ne pas préempter mon terrain pour un parking et être en zone 1au comme les autres parcelles autour.

En effet notre parcelle est entourée à l'est et à l'ouest par des terrains constructibles; elle est accessible par des voies routières et le tout à l'égout est à proximité.

J'ai fait la demande d'un certificat d'urbanisme d'information enregistré le 28/05/2023. Il est tacite depuis le 28/06/2023 et a une durée de 18 mois donc valable jusqu'au 28/12/2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Lieutaud